

**Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
du Pays de Honfleur - Beuzeville**

**Séance du 9 Février 2017
Compte rendu succinct**

Etaient présents :

Patrick DRIEU, Jean François BERNARD, Yves EON, Joël COLSON, Nicole PREVOST-GODON, Allain GUESDON, Marie France CHARON, Daniel GUIRAUD, Jean Claude HOUSSARD, Michel BAILLEUL, Véronique COUTELLE, Brigitte POURDIEU, Michel PRENTOUT, Alain FONTAINE, Jean Marie DELAMARE, Moïse ANDRIEU, Catherine FLEURY, Martine LEMONNIER, Claude CHICHERIE, Philippe LEPROU, Etienne ROUSSEL, Michel Olivier MATHIEU, Christine MAS, Didier EUDES, Francis DELABRIERE, Maurice DOZEVILLE, Didier DELABRIERE, Michèle LEVILLAIN, Jean DUMONT, Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE, Marie-Odile KOLACZ, Martine HOUSSAYE, Jean-Charles HAROU.

Absents et excusés : Amélie FLAMBARD (donne pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON, Dominique LE SAUVAGE, Martine LECERF, Albert DEPUIS (donne pouvoir à Philippe LEPROU), Michel LAMARRE, (donne pouvoir à Allain GUESDON), Sylvain NAVIAUX (donne pouvoir à Jean-François BERNARD), Christophe PERRAULT, Pascal LELIEVRE (donne pouvoir à Michel-Olivier MATHIEU), Philippe LANGLOIS, Julien DAGRY, Xavier CANU, Jean-Yves CARPENTIER, Philippe MARMION, Nathalie OLEON-PAPIN, Patrick LABBE, Françoise DAVID, François SAUDIN, Katy DAVID.

Monsieur Allain GUESDON, 1^{er} Vice-président de la CCPHB, ouvre la séance

- Donne lecture des pouvoirs,
- Demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations à émettre sur le compte rendu de la séance du 18 janvier 2017,

Monsieur Jean-Marie DELAMARE, Maire de FOURNEVILLE, souligne et souhaite vivement que soit retiré le terme « intégralement » sur la convention d'objectif se rapportant à la taxe de séjour. Il est précisé à Monsieur Delamare que ce terme a été effectivement retiré de ladite convention.

Pôle d'Equilibre territorial et Rural du Pays Risle Estuaire – Nomination de 2 délégués titulaires supplémentaires

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que conformément aux statuts du PETR, notre communauté de communes doit être représentée par 10 délégués titulaires. Lors de la séance du 18 janvier 2017, seuls 8 délégués ont été désignés.

Il convient alors de procéder à la désignation de 2 représentants supplémentaires.

Pour mémoire, ont été élus le 18 janvier dernier :

Allain GUESDON, Philippe LEPROU, Julien DAGRY, Martine
HOUSSAYE, Didier EUDES, Catherine FLEURY
Didier DELABRIERE, Joël COLSON

De même, il convient de désigner, parmi les 10 représentants, les deux délégués qui seront amenés à siéger au bureau du PETR.

Monsieur GUESDON recueille les candidatures suivantes : Michel Bailleul, Marie-Odile Kolacz.
Pour ce qui concerne la représentation au bureau, Messieurs Guesdon et Leprou font acte de candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DESIGNE les représentants suivants :

Délégués titulaires
Michel BAILLEUL
Marie-Odile KOLACZ

DESIGNE Messieurs Allain GUESDON et Philippe LEPROU pour siéger au bureau du PETR.

Nomination de représentants supplémentaires de la CCPHB au Syndicat Mixte Eure Numérique (SMEN)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président indique à l'assemblée que deux représentants ont été désignés lors de la séance du 18 janvier dernier,

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
Allain GUESDON	Martine HOUSSAYE

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte Eure Numérique, il convient de procéder à la nomination d'un représentant titulaire et suppléant en complément de la nomination des deux représentants ci-dessus nommés.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président recueille les candidatures suivantes : Brigitte Pourdieu, Alain Fontaine.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

NOMME pour siéger au Syndicat Mixte Eure Numérique

2 Représentants titulaires	2 Représentants suppléants
Allain GUESDON	Brigitte POURDIEU
Martine HOUSSAYE	Alain FONTAINE

Election des délégués du Syndicat mixte fermé du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2016, le syndicat mixte fermé du pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine a été créé, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017 pour mettre en œuvre des actions d'intérêt métropolitain dans les domaines du développement économique, du tourisme et de l'attractivité, de l'environnement et de la santé ainsi que la mobilité.

Il représente un ensemble de près de 500 000 habitants composé des 10 EPCI suivants :

- Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville (pour la partie de son territoire correspondant à la communauté de de communes de Beuzeville dissoute au 31 décembre 2016)
- Communauté de communes Campagne de Caux
- Communauté de communes du Canton de Criquetot-l'Esneval
- Communauté de communes Caux Estuaire
- Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine
- Communauté de communes Cœur Côte Fleurie
- Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral Agglomération
- Communauté de l'agglomération Havraise Communauté de l'agglomération Lisieux Normandie (pour la partie de son territoire correspondant à la communauté de de communes Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie dissoute au 31 décembre 2016)
- Communauté de communes du Roumois-Seine (pour la partie de son territoire correspondant à la communauté de de communes de Quillebeuf-sur-Seine dissoute au 31 décembre 2016)

Conformément à l'article 5.1 des statuts du syndicat du pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, le conseil métropolitain est composé de délégués titulaires et de délégués suppléants, désignés par les organes délibérants des EPCI membres du syndicat qu'ils représentent.

La répartition des sièges entre les membres du pôle métropolitain est déterminée conformément à l'article L5731-3 du CGCT, en tenant compte du poids démographique de chacun des membres :

1. Chaque membre a droit, quelle que soit sa population, à au moins un siège et aucun ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,
2. Chaque membre dont la population est strictement supérieure à un seuil de 10 000 habitants a droit à un siège pour chaque strate de 10 000 habitants au-delà de ce seuil.

La population prise en compte pour apprécier le nombre de sièges attribués selon les modalités prévues aux points 1 et 2 ci-avant est la population INSEE (sans double compte), telle qu'indiquée dans les fiches DGF 2015, à la création du pôle métropolitain.

Pour chaque siège, les EPCI désignent un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant.

Le nombre de sièges attribués par EPCI membre est le suivant :

EPCI membres au 1er janvier 2017	Pop INSEE fiche DGF 2015	Nombre de sièges par EPCI		
		Un siège par membre (A)	Un siège par strate de 10 000 habitants atteinte (B)	Total (A+B)
CA Fécamp Caux Littoral (CA Fécamp Caux littoral + CC Valmont)	40 797	1	4	5
CC Criquetot l'Esneval	16 713	1	1	2
CC Campagne de Caux	15 225	1	1	2
CA Caux Vallée de Seine (CA Caux vallée de Seine + 15 communes de la CC Cœur de Caux)	77 745	1	7	8
CC Caux Estuaire	18 400	1	1	2
CODAH	240 816	1	24	25

CC Beuzeville-Honfleur (CC Beuzeville uniquement)	12 760	1	1	2
CC Cœur Côte Fleurie	20 989	1	2	3
CA Lisieux Normandie (CC Lintercom Lisieux uniquement)	41 550	1	4	5
CC Roumois nord (CC Quillebeuf sur Seine uniquement)	6 334	1	0	1
TOTAL	491 329			55

Chaque EPCI doit désigner à présent les délégués titulaires et suppléants habilités à siéger au sein du conseil métropolitain.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose à l'assemblée de procéder à l'élection de ces délégués.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de procéder à l'élection des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein du conseil métropolitain.

Après avoir procédé à l'élection, à main levée, les délégués titulaires et suppléants suivants sont élus à 33 voix pour et 5 abstentions.

Délégués titulaires
Joël COLSON
Nicole PREVOST-GODON
Délégués suppléants
Martine HOUSSAYE
Brigitte POURDIEU

Election des délégués du Syndicat mixte du Pôle Métropolitain de Caen

Le Pôle Métropolitain est un élément fondamental d'un développement équilibré et solidaire de la Normandie.

Il permet :

- De traiter à des échelles pertinentes des sujets d'intérêt métropolitain en partageant une vision et en définissant une stratégie commune,
- De coordonner entre ses membres des actions métropolitaines dans le but d'améliorer la compétitivité du territoire,
- De porter une solidarité de développement entre les territoires membres au bénéfice des habitants,
- De partager de bonnes pratiques et de les décliner à l'échelle du Pôle Métropolitain,
- D'accroître l'attractivité et le rayonnement international du territoire.

Conformément aux statuts du Pôle Métropolitain de Caen, notre communauté de communes doit être représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. De plus, parmi les 2 délégués titulaires, il conviendra de proposer 1 membre qui siègera au bureau.

Il revient au conseil communautaire de procéder à ces nominations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de procéder à l'élection à main levée des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein du conseil métropolitain.

Après avoir procédé à l'élection, avec 37 voix pour et 1 abstention, les délégués titulaires et suppléants suivants sont élus :

Délégués titulaires
Michel BAILLEUL
Catherine FLEURY

Délégués suppléants
Albert DEPUIS
Philippe LEPROU

DESIGNE Monsieur Michel BAILLEUL, pour siéger au bureau du Pôle Métropolitain.

Nomination de délégués au SCOT Nord Pays d'Auge

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle à l'assemblée qu'en application des articles L.5711-1 à L.5711-4 et L.5211-1 à L.5211-61 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L.143-1 à L.143-16 du Code de l'Urbanisme, il a été créé un syndicat mixte dénommé « Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale du « NORD PAYS D'AUGE ».

En application de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant publication du schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados, le SCOT Nord Pays d'Auge regroupe les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- ✓ CC Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge
- ✓ CC de Cambremer
- ✓ CC Cœur Côte Fleurie
- ✓ CC de Blangy-Pont-l'Evêque Intercom
- ✓ CC du Pays de Honfleur-Beuzeville

Ce syndicat a pour vocation :

- De préparer tout diagnostic du territoire syndical établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'Habitat, de transports, d'équipements et de services.
- D'élaborer le projet d'aménagement et de développement durables du territoire syndical et notamment les orientations générales de l'organisation de l'espace en déterminant les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles ou forestiers.
- D'initier et de proposer les grands projets d'équipements et de services nécessaires à l'organisation et au développement du territoire syndical.

- De gérer un service mutualisé pour assurer l'instruction et le suivi des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation des sols.
- D'assister et porter conseil aux collectivités de son territoire en matière d'aménagement, d'environnement, de planification et de développement durable, pour l'élaboration, la révision ou la modification de leurs documents d'urbanisme et pour leurs projets d'aménagement.

Son territoire s'organise en 9 secteurs. Pour rappel, il est fait mention des éléments suivants :

- Population de référence pour le secteur 7 « Pays de Honfleur » : 18 738 habitants
- Population de référence pour le secteur 9 « Risle Estuaire » : 13 255 habitants

Pour assurer une représentation solidaire des différents secteurs au comité syndical, celle-ci est assise :

- Sur un nombre de délégués forfaitaire par secteur, ce qui permet une représentation majorée des secteurs peu peuplés mais couvrant de larges territoires.
- Sur un nombre de délégués supplémentaires sur la base d'un délégué par tranche de 8 000 habitants ce qui permet de prendre en compte les poids de la population au sein du périmètre du Schéma de Cohérence territoriale.

MONSIEUR LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT expose aux membres du Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil Communautaire pour siéger au sein du Syndicat Mixte pour le SCOT du Nord Pays d'Auge.

Il indique à l'assemblée avoir enregistré les candidatures suivantes :

Secteur 7 « Pays de Honfleur »

6 Délégués titulaires	6 Délégués suppléants (affectés à leur titulaire)
Sylvain NAVIAUX	Nathalie OLEON PAPIN
Michel BAILLEUL	Pascal LELIEVRE
Michèle LEVILLAIN	Christian MINOT
DEPUIS Albert	Michel LAMARRE
Philippe LANGLOIS	Brigitte YVES DIT PETIT FRERE
Claude MOREL	Jean-François BERNARD

Secteur 9 « Risle Estuaire »

5 Délégués titulaires	5 Délégués suppléants (affectés à leur titulaire)
Allain GUESDON	Marie-France CHÂRON
Joël COLSON	Nicole PREVOST-GODON
Julien DAGRY	Jean-Claude HOUSSARD
Martine HOUSSAYE	Marie-Odile KOLACZ
Daniel GUIRAUD	Brigitte POURDIEU

Il est rappelé que chaque suppléant est affecté à un titulaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de procéder à l'élection à main levée des délégués titulaires et suppléants.

Après avoir procédé à l'élection, les délégués titulaires et suppléants suivants sont élus à l'unanimité des voix.

Secteur 7 « Pays de Honfleur »

6 Délégués titulaires	6 Délégués suppléants (affectés à leur titulaire)
Monsieur Sylvain NAVIAUX	Madame Nathalie OLEON PAPIN
Monsieur Michel BAILLEUL	Monsieur Pascal LELIEVRE
Madame Michèle LEVILLAIN	Monsieur Christian MINOT
Monsieur DEPUIS Albert	Monsieur Michel LAMARRE
Monsieur Philippe LANGLOIS	Madame Brigitte YVES DIT PETIT FRERE
Monsieur Claude MOREL	Monsieur Jean-François BERNARD

Secteur 9 « Risle Estuaire »

5 Délégués titulaires	5 Délégués suppléants (affectés à leur titulaire)
Monsieur Allain GUESDON	Madame Marie-France CHÂRON
Monsieur Joël COLSON	Madame Nicole PREVOST-GODON
Monsieur Julien DAGRY	Monsieur Jean-Claude HOUSSARD
Madame Martine HOUSSAYE	Madame Marie-Odile KOLACZ
Monsieur Daniel GUIRAUD	Madame Brigitte POURDIEU

Séance levée à 19h00

